



Arrêté CONC_2023_79

Le Président

Georges CRISTIANI

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Aix-en-Provence, le 31 août 2023.

Arrêté portant liste des candidats admissibles au concours sur titres avec épreuves d'infirmier de sapeurs-pompiers professionnels, des examinateurs associés, et fixant les dates et lieu de déroulement de l'épreuve obligatoire d'admission ainsi que la date de réunion du jury d'admission, session 2023.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône,

- **Vu le Code général de la fonction publique,**
- **Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée** relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- **Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017** relative à l'égalité et à la citoyenneté,
- **Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 modifiée** de transformation de la fonction publique,
- **Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée** relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- **Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021** portant partie législative du Code général de la fonction publique,
- **Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié** relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie des fonctionnaires,
- **Vu le décret n°2016-1176 du 30 août 2016 modifié** portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels,
- **Vu le décret n°2022-1470 du 25 novembre 2022** fixant les modalités d'organisation des concours et des examens professionnels des cadres d'emplois des infirmiers, des cadres de santé et des médecins et des pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels,
- **Vu le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 modifié** portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,
- **Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié** fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,
- **Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013** modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- **Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020** relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,



- **Vu le décret n°2021-376 du 31 mars 2021** pris en application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,
- **Considérant** les besoins de recrutement exprimés par les collectivités territoriales de l'ensemble du territoire,
- **Considérant** l'épidémie de Covid-19 et les mesures d'urgence sanitaire décrétées par le gouvernement,
- **VU l'arrêté CONC_2023_02 du 30 janvier 2023** portant ouverture par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône en convention avec les Centres de Gestion coordonnateurs pour l'ensemble du territoire national, du concours sur titres avec épreuves d'infirmier de sapeurs-pompiers professionnels, session 2023,
- **VU l'arrêté CONC_2023_42 du 5 mai 2023** portant composition du jury du concours sur titres avec épreuves d'infirmier de sapeurs-pompiers professionnels, session 2023,
- **VU l'arrêté CONC_2023_43 du 5 mai 2023** portant organisation de l'épreuve d'admissibilité du concours sur titres avec épreuves d'infirmier de sapeurs-pompiers professionnels, listes des candidats admis à concourir, noms des examinateurs associés et fixant la date de réunion du jury d'admissibilité, session 2023.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste des candidats admissibles au concours sur titres avec épreuves d'infirmier de sapeurs-pompiers professionnels est arrêtée conformément au document annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : L'épreuve obligatoire d'admission se déroulera aux dates et adresse suivante :

Épreuve	Dates	Lieu
Entretien individuel avec le jury, à partir de la fiche individuelle établie par le candidat. Cet entretien est destiné à permettre au jury d'apprécier la personnalité du candidat, sa motivation, sa culture administrative et professionnelle, ainsi que ses aptitudes à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial et à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés dans l'exercice des missions dévolues à un infirmier de sapeurs-pompiers professionnels telles que prévues à l'article 2 du décret n°2016-1176 du 30 août 2016 susvisé. (durée totale de l'épreuve : 25 minutes dont 5 minutes au plus de présentation)	Du lundi 25 septembre 2023 au vendredi 29 septembre 2023	CDG 13 Bâtiment B Les Vergers de la Thumine 15 boulevard de la Grande Thumine 13090 AIX-EN-PROVENCE

ARTICLE 3 : La liste des examinateurs associés est constituée comme suit :

PRÉNOM / NOM	FONCTION / COLLECTIVITÉ
Patrick AFFLATET	Infirmier SPP SDIS13
Marie Line DRAY	Conseillère municipale - Berre l'étang
Nathalie GARRIGUE	Médecin SDIS66
Michel RENAUDIN	Conseiller municipal - Vitrolles

ARTICLE 4 : Le jury d'admission du concours sur titres avec épreuves d'infirmier de sapeurs-pompiers professionnels se réunira le vendredi 29 septembre 2023, dans les locaux du CDG 13.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.

ARTICLE 6 : La Directrice du CDG 13 est chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le préfet du Département des Bouches-du-Rhône.



Georges CRISTIANI



**CONCOURS SUR TITRES AVEC EPREUVES D'INFIRMIER DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
SESSION 2023**

Liste des candidats admissibles – Jury d'admissibilité du 25 mai 2023

N° de dossier	Nom d'usage	Nom de famille	Prénom
20145	AGUADE		Christophe
20170	ARGIRIS PONET	ARGIRIS	Alexis
20023	BARET		Julien
20140	BAUSSART		Gerard
20151	BEKKARA		Nicolas
20070	BELIN		Hugo
20287	BERTOUX	BERTOUX	Marjorie
20325	BLAIS	BLAIS	Laetitia
20150	BOILLOT	BOILLOT	Héloïse
20035	BOILLY		Jérémy
20116	BOIS		Florian
20029	BOUTON		Arnaud
20350	CAMPANINI	CAMPANINI	Oriane
20232	CARRO	CARRO	Amandine
20036	CHARBONNIER		Julien
20255	CROST CHILLET	CROST	Céline
20015	CUEVAS	CUEVAS	Isabelle
20278	DANCLA		Adrien
20365	DAUENDORFFER		Olivier
20318	DELARUE		Vincent
20091	DE MACEDO		Kévin
20127	DESHAYES		Julien
20104	DOCO	DOCO	Marion
20168	DORIER		Vincent
20218	DOYEN	DOYEN	Marjorie
20181	FAIVRE	FAIVRE	Alexandra
20246	FIDELIN	ANQUETIL	Karine
20189	GARREL		Pierre-Alexandre
20256	GILLON	GILLON	Severine
20370	GONTHIER		Jordan
20050	GONZALES	ROYO	Manon
20284	GUEZO	LEROY	Stéphanie
20233	GUILLEZ		Sylvain



**CONCOURS SUR TITRES AVEC EPREUVES D'INFIRMIER DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
SESSION 2023**

Liste des candidats admissibles – Jury d'admissibilité du 25 mai 2023

N° de dossier	Nom d'usage	Nom de famille	Prénom
20214	GUIN		Jeremy
20207	KARINE		Paul
20147	LANDAIS		Etienne
20031	LARCHER	MASSÉE	Marina
20300	LATGER		Adrien
20331	LE DEVENTEC	BRETON	Charlène
20087	LOUGAROT		Lionel
20014	MASSON		Emmanuel
20306	NOUSS DELAITRE		Ludwig
20194	PATIN	PATIN	Hélène
20095	PAYENA MBALEA	BERNABE	Magali
20096	PEREZ	PEREZ	Anaïs
20120	PIEDERRIERE		Kévin
20067	PINEAU		Corentin
20073	POMERANTZ		Antoine
20230	POUDELET		Emmanuel
20191	QUILICI	QUILICI	Caroline
20172	RACINE		Nicolas
20349	REBECQ		Pierre-Benjamin
20065	ROPERO		Thibaud
20312	SASTRE-GARAU		Romain
20030	SOUCHAL		Frédéric
20304	TALFUMIÈRE		Gaëtan
20326	TOUCHARD	TOUCHARD	Florence
20043	TREBOZ		Valentin
20279	TRICHARD		Adrien
20165	TRIVERIO		Benoît
20098	TROVALLET		Mathieu
20126	VAST	BOYET	Audrey
20302	WILLIAMS	BERNADAS	Catherine

63 candidats admissibles